



PROCES VERBAL

Comité Directeur du 6 décembre 2023

Le Comité Directeur a été convoqué en séance ordinaire le 29 novembre 2023 et publication en a été faite à la porte du siège et par insertion dans la presse régionale.

La séance se tient au siège du SMICTOM à Scherwiller (67).

Diffusion du compte-rendu			
Destinataires	Pour validation	Pour application	Pour information
Direction Générale	✓	✓	
Membres du Comité Directeur	✓		
Responsables des services du SMICTOM		✓	✓
Délégués communautaires			✓
Site Internet du SMICTOM			✓

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - Tél. : 03.88.92.27.19 – Fax : 03.88.92.27.01

Messagerie : courrier@smictom-alsacecentrale.fr – Site Internet : www.smictom-alsacecentrale.fr

N°SIRET : 256 702 960 00012 – Code APE : 3811Z

A 18h30, le Président, Monsieur Jean-Pierre PIELA, fait procéder à l'appel nominatif des délégués.

NOM	Titre	Présence	à	Nbre	Présentes	Présentes et représentées
DAVID Joffrey	Délégué	0	Mme. DUCORDEAUX	1	0	1
DUCORDEAUX Marie-Line	Déléguée	1			1	1
FORGIARINI Guillaume	Délégué	1		1	1	2
GARBACIAK Nathalie	Déléguée	1			1	1
GEYLLER Laurent	Délégué	1			1	1
GUTH Alexandre	Délégué	1			1	1
HIRTZ Sylvie	Déléguée	0			0	0
HUMMEL Orianne	Déléguée	0			0	0
JEHL Laurent	Délégué	0	M. WILLMANN	1	0	1
KLIPFEL Martin	Délégué	1			1	1
LAUFFENBURGER Mathieu	Délégué	0			0	0
LUTZ Germain	Délégué	1			1	1
NAAS Laurent	Délégué	0			0	0
OTTENWAEELDER Christian	Délégué	1			1	1
PAULET Benoît	Délégué	0			0	0
PETIT Denis	Délégué	1			1	1
PIELA Jean-Pierre	Délégué	1			1	1
ROUSSEL Nathalie	Déléguée	1			1	1
RUXER Denis	Délégué	1			1	1
SCHAEFFER Philippe	Délégué	1			1	1
SCHUNCK Josée	Déléguée	0			0	0
SEGLER Marion	Déléguée	0			0	0
SIMLER Nicolas	Délégué	0			0	0
SOHLER Jean-Marie	Délégué	1			1	1
STIRMEL Pascale	Déléguée	0			0	0
VOINSON Rémy	Délégué	1			1	1
WACH Caroline	Déléguée	0			0	0
WAEGELL Dominique	Délégué	1			1	1
WILLMANN Fernand	Délégué	1			1	1
TOTAL				3	17	20

Membres élus	29
Quorum	16
Membres présents	17

A CORRIGER

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se dérouler.

Monsieur Jean-Pierre PIELA, ouvre la séance. Il salue les membres du Comité Directeur et les services.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 22 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 22 novembre 2023, qui a été préalablement adressé à l'ensemble des délégués, est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES : vote du budget et des tarifs 2024

Rapporteurs : MM. Jean-Pierre PIELA et Denis PETIT

Préambule

Dans le cadre du **Débat d'Orientation Budgétaire** qui s'est déroulé le 22/11/2023, le Comité-Directeur a pris acte des orientations proposées et notamment de ne pas augmenter les tarifs de la redevance.

Le Budget Primitif de l'exercice 2024 a été élaboré en intégrant notamment un complément pour les travaux de couverture finale du CSDND.

Le Budget Primitif 2024 est présenté et voté sous nomenclature M4 relative à la comptabilité des Services Publics Industriels et Commerciaux.

M. PIERAUT indique que le travail est en cours avec le cabinet Landot pour travailler sur de nouveaux statuts du SMICTOM. Ce travail sera mené avec le Comité Directeur courant 2024.

Les éléments d'évolutions ci-dessous tiennent compte de cette modification de nomenclature comptable et neutralise les éléments de reprise du résultat antérieur et d'équilibre qui avait été voté au moment du Budget Primitif 2023.

Exposé des éléments constituant le Budget Primitif 2024 :

Pour l'année 2024, les dépenses du SMICTOM sont en **diminution de plus de 932 000 euros pour le fonctionnement et de plus 6 348 000 euros pour l'investissement.**

Le Budget Primitif 2024 : Sections de fonctionnement et d'investissement :

A. La section d'investissement :

DEPENSES : **4 896 330 euros**

CSDND (opération 17) : 1 566 300 euros

Il s'agit principalement d'un complément de crédits pour la couverture finale du site (qui fera l'objet d'un reste à réaliser) nécessité par une augmentation des prix des matériaux nécessaires comme notamment les géotextiles, ...

ADMINISTRATION (opération 19) : 487 100 euros

Dont la transformation et réfection du site de Scherwiller, la création d'un puit pour la pompe à chaleur, des logiciels et matériels informatiques

RESEAU DE DECHETERIES (opération 28) : 141 960 euros

Dont des travaux de mise en conformité des sites, aménagement de caissons,

<u>CENTRE DE TRI (opération 40) :</u>	<u>220 820 euros</u>
Dont l'acquisition d'un engin, de frais supplémentaires pour le nouveau centre de tri, divers matériels, ...	
<u>TRANSFERT (opération 41) :</u>	<u>117 000 euros</u>
Dont des travaux de voirie et des remplacements de portes	
<u>COLLECTE (opération 43) :</u>	<u>1 605 950 euros</u>
Dont 2 Bennes à Ordures Ménagères, des bacs de collecte, bornes et conteneurs, ...	
<u>Remboursement du capital des emprunts (ENIO)</u>	<u>757 200 euros</u>

<u>RECETTES :</u>	<u>4 896 330 euros</u>
Amortissements	2 120 000 euros
FCTVA	590 600 euros
Emprunts	2 154 130 euros
Subvention	31 600 euros

Il est à noter que le passage en M4 oblige le SMICTOM à amortir l'ensemble des biens de l'actif y compris les bâtiments et les process, ce qui n'était pas fait jusqu'alors. Cet amortissement supplémentaire est de l'ordre de 550 000 euros.

B. La section de fonctionnement :

L'équilibre budgétaire :

Les dépenses de fonctionnement diminuent de quelques 932 000 euros par rapport à 2023.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses à caractère général du chapitre 011 diminuent de 2 041 000 euros (arrêt du traitement externe des déchets et frais de transport lors des travaux du centre de tri), de la baisse des tonnages de déchèteries, baisse des coûts de collecte des biodéchets du fait du nouveau marché, baisse des coûts de l'énergie constatés ;
- Les frais de personnel retrouvent un niveau plus élevé du fait de la mise en marche du nouveau centre de tri (notamment intérim), du GVT, ... ;
- L'augmentations des charges d'amortissement du fait du passage en M4 ;
- Les intérêts des emprunts sont stabilisés malgré une hausse des taux grâce au solde de certains emprunts ;

Les recettes de fonctionnement :

- Les ventes de matières et les ventes de prestations diminuent notamment du fait de la chute des prix de reprise (environ 1 000 000 euros pour le centre de tri et les déchèteries) ;
- Les produits exceptionnels augmentent de 134 000 euros grâce à des ventes de matériels anciens ;
- Le produit de la redevance augmente de plus de 700 000 euros du fait de la facturation des levées supplémentaires passées à 18 et de l'évolution du parc de bacs.

A noter que le produit de la redevance jusqu'alors comptabilisé au 74758 – Autres groupements du Chapitre 74 - Subventions et participations est relégué aux Autres Produits de Gestion courante du chapitre 75 et son article 758 – Produits divers de gestion courante, la M4 ne semblant pas prévoir de participation des groupements de rattachements.

	2023	2024
* 2023 hors reprise du résultat et équilibres		
Fonctionnement		
Dépenses	23 010 520,00 €	22 078 460,00 €
C11 - Charges à caract. Gén.	12 769 900,00 €	10 728 840,00 €
C12 - Charges de personnel, frais ass.	8 252 800,00 €	8 795 540,00 €
C65 - Autres charges de gestion courante	138 420,00 €	142 180,00 €
C66 - Charges financières	188 100,00 €	187 100,00 €
C67 - Charges exceptionnelles	70 000,00 €	104 800,00 €
C68 - Dotations aux provisions		0,00 €
C042 - Opérat. Ordre transfert entre sections	1 591 300,00 €	2 120 000,00 €
Recettes	-22 337 401,00 €	-22 078 460,00 €
C013 - Atténuations de charges	-75 000,00 €	-50 000,00 €
C70 - Ventes de produits et prestations	-3 766 531,00 €	-2 954 110,00 €
C74 - Subventions d'exploitation	-18 362 500,00 €	-2 731 480,00 €
C75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	-16 075 000,00 €
C77 - Produits exceptionnels	-25 000,00 €	-159 500,00 €
C78 - Reprises sur provisions et dépréciat.	-108 370,00 €	-108 370,00 €
Investissement		
Dépenses	11 125 641,00 €	4 896 330,00 €
C16 - Emprunts et dettes assimilées	888 200,00 €	757 200,00 €
O17 – CSDND	3 447 941,00 €	1 566 300,00 €
O19 – UTC	364 085,00 €	487 100,00 €
O28 - Réseau de déchèteries	268 398,00 €	141 960,00 €
O40 - Centre de tri	3 232 352,00 €	220 820,00 €
O41 – Transfert	205 100,00 €	117 000,00 €
O43 – Collecte	2 719 565,00 €	1 605 950,00 €
Recettes	3 205 857,00 €	-4 896 330,00 €
C13 - Subventions d'investissement	1 113 415,00 €	-31 600,00 €
C16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	-2 154 130,00 €
C10 - Dotations, fonds divers et réserves	501 142,00 €	-590 600,00 €
C040 - Opérat. Ordre transfert entre sections	1 591 300,00 €	-2 120 000,00 €

M. GALMICHE précise que le passage à la M4 n'a pas permis de réaliser la comparaison par analytique comme les années passées. Cela sera de nouveau possible pour 2025.




	Administration	Bornes AV	Collecte biodéchets	Communication	Compostage	Conteneurs AV	CSDND	Déchèteries	Garage	Incinération	Maintenance	Porte à Porte	Prévention	Redevance IU	Traitement biodéchets	Transfert	Tri	SMICTOM	
Fonctionnement	2 091 659,00 €	482 600,00 €	1 300 350,00 €	271 000,00 €	72 016,00 €	48 590,00 €	334 173,00 €	3 859 218,00 €	265 550,00 €	2 134 920,00 €	101 020,00 €	4 370 034,00 €	319 780,00 €	-15 143 620,00 €	292 400,00 €	140 900,00 €	-940 590,00 €	0,00 €	
Dépenses	2 110 159,00 €	482 600,00 €	1 300 350,00 €	271 000,00 €	72 016,00 €	244 290,00 €	442 543,00 €	4 571 818,00 €	265 550,00 €	2 170 500,00 €	101 020,00 €	4 419 034,00 €	327 780,00 €	971 700,00 €	292 400,00 €	140 900,00 €	3 894 800,00 €	22 078 460,00 €	
C11 - Charges à caract. Gén.	737 760,00 €	130 490,00 €	1 000 990,00 €	89 850,00 €	32 140,00 €	132 080,00 €	256 400,00 €	3 472 660,00 €	58 090,00 €	2 170 500,00 €	8 500,00 €	715 900,00 €	32 380,00 €	182 200,00 €	292 400,00 €	17 900,00 €	1 398 600,00 €	10 728 840,00 €	
C12 - Charges de personnel, frais ass.	1 075 300,00 €	217 110,00 €	22 360,00 €	173 650,00 €		52 210,00 €	135 190,00 €	939 840,00 €	196 460,00 €		92 420,00 €	2 735 000,00 €	269 000,00 €	632 000,00 €		120 000,00 €	2 135 000,00 €	8 795 540,00 €	
C65 - Autres charges de gestion courante	137 110,00 €			1 500,00 €			470,00 €						1 600,00 €	1 500,00 €				142 180,00 €	
C66 - Charges financières	26 889,00 €				37 876,00 €		21 883,00 €	37 318,00 €				62 934,00 €					200,00 €	187 100,00 €	
C67 - Charges exceptionnelles	14 000,00 €												20 800,00 €	70 000,00 €				104 800,00 €	
C68 - Dotations aux provisions																		0,00 €	
C042 - Opérat. Ordre transfert entre sections	119 100,00 €	135 000,00 €	277 000,00 €	6 000,00 €	2 000,00 €	60 000,00 €	28 600,00 €	122 000,00 €	11 000,00 €		100,00 €	905 200,00 €	4 000,00 €	86 000,00 €		3 000,00 €	361 000,00 €	2 120 000,00 €	
Recettes	-18 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-195 700,00 €	-108 370,00 €	-712 600,00 €	0,00 €	-35 580,00 €	0,00 €	-49 000,00 €	-8 000,00 €	-16 115 320,00 €	0,00 €	0,00 €	-4 835 390,00 €	-22 078 460,00 €	
C013 - Atenuations de charges												-40 000,00 €						-10 000,00 €	-50 000,00 €
C70 - Ventas de produits et prestations						-136 400,00 €		-553 000,00 €						0,00 €				-2 264 710,00 €	-2 954 110,00 €
C74 - Subventions d'exploitation						-59 300,00 €		-159 600,00 €		-35 580,00 €			-8 000,00 €	-40 320,00 €				-2 428 680,00 €	-2 731 480,00 €
C75 - Autres produits de gestion courante														-16 075 000,00 €				-16 075 000,00 €	
C77 - Produits exceptionnels	-18 500,00 €											-9 000,00 €						-132 000,00 €	-159 500,00 €
C78 - Reprises sur provisions et dépréciat.							-108 370,00 €												-108 370,00 €
Investissement	-2 429 716,00 €	267 000,00 €	24 750,00 €	-6 000,00 €	238 301,00 €	-60 000,00 €	1 635 958,00 €	78 268,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	-100,00 €	301 859,00 €	-4 000,00 €	24 860,00 €	0,00 €	74 000,00 €	-140 180,00 €	0,00 €	
Dépenses	457 714,00 €	402 000,00 €	301 750,00 €	0,00 €	240 301,00 €	0,00 €	1 664 558,00 €	200 268,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 215 059,00 €	0,00 €	110 860,00 €	0,00 €	77 000,00 €	220 820,00 €	4 896 330,00 €	
C16 - Emprunts et dettes assimilées	35 614,00 €				200 301,00 €		98 258,00 €	60 768,00 €				362 259,00 €					0,00 €	757 200,00 €	
O17 - CSDND							1 566 300,00 €											1 566 300,00 €	
O19 - UTC	422 100,00 €		8 000,00 €					1 500,00 €				29 000,00 €		26 500,00 €				487 100,00 €	
O28 - Réseau de déchèteries								138 000,00 €						3 960,00 €				141 960,00 €	
O40 - Centre de tri																	220 820,00 €	220 820,00 €	
O41 - Transfert					40 000,00 €											77 000,00 €		117 000,00 €	
O43 - Collecte		402 000,00 €	293 750,00 €						6 000,00 €			823 800,00 €		80 400,00 €				1 605 950,00 €	
Recettes	-2 887 430,00 €	-135 000,00 €	-277 000,00 €	-6 000,00 €	-2 000,00 €	-60 000,00 €	-28 600,00 €	-122 000,00 €	-11 000,00 €	0,00 €	-100,00 €	-913 200,00 €	-4 000,00 €	-86 000,00 €	0,00 €	-3 000,00 €	-361 000,00 €	-4 896 330,00 €	
C13 - Subventions d'investissement	-23 600,00 €											-8 000,00 €						-31 600,00 €	
C16 - Emprunts et dettes assimilées	-2 154 130,00 €																	-2 154 130,00 €	
C10 - Dotations, fonds divers et réserves	-590 600,00 €																	-590 600,00 €	
C040 - Opérat. Ordre transfert entre sections	-119 100,00 €	-135 000,00 €	-277 000,00 €	-6 000,00 €	-2 000,00 €	-60 000,00 €	-28 600,00 €	-122 000,00 €	-11 000,00 €		-100,00 €	-905 200,00 €	-4 000,00 €	-86 000,00 €		-3 000,00 €	-361 000,00 €	-2 120 000,00 €	
Coût global	-338 057,00 €	749 600,00 €	1 325 100,00 €	265 000,00 €	310 317,00 €	-11 410,00 €	1 970 131,00 €	3 937 486,00 €	260 550,00 €	2 134 920,00 €	100 920,00 €	4 671 893,00 €	315 780,00 €	-15 118 760,00 €	292 400,00 €	214 900,00 €	-1 080 770,00 €	0,00 €	

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - Tél. : 03.88.92.27.19 – Fax : 03.88.92.27.01

Messagerie : courrier@smictom-alsacecentrale.fr – Site Internet : www.smictom-alsacecentrale.fr

N°SIRET : 256 702 960 00012 – Code APE : 3811Z

	Procès-verbal Comité Directeur du 06/12/2023	Version	V1
		Date	07/12/2023
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

Dès lors, après avoir délibéré, le Comité-Directeur :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2024 tel que présenté, par chapitre de fonctionnement et par opération en section d'investissement, en euros TTC, le SMICTOM ayant décidé de ne pas lever l'option de l'article 260A du CGI quant à l'assujettissement à la Taxe sur le Valeur Ajoutée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	22 078 460 €
RECETTES :	22 078 460 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	4 896 330 €
RECETTES :	4 896 330 €

Approuve le tableau des emplois joint au Budget Primitif 2024 selon l'état joint aux états budgétaires ;

Décide de l'application du régime indemnitaire et vote, à cet effet, un crédit total 2 000 000 € aux articles correspondants, de même que la reconduction du régime d'astreinte ;

Décide l'attribution d'une subvention de 9 000 € à l'amicale du personnel du SMICTOM (Chapitre 67), la prise en charge de la part autorisée de la protection sociale (risques santé et de la prévoyance) des agents et vote un crédit total de 319 100 € (article 6458) ;

Décide de la prise en charge de la cotisation garantie obsèques et de la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble de ses agents en activité au C.N.A.S. auprès du groupement d'action sociale pour un montant de 50 000 € (article 6458) ;

Décide la réalisation au cours de l'année 2024 des travaux d'équipement et des acquisitions figurant à la section d'investissement du budget.

Décide l'octroi d'une subvention de 5 000.00 euros au profit de l'Association EMA (Eco Manifestation Alsace), d'une subvention de 5 000.00 euros au profit de GESCOD, de subventionner l'achat de couches lavables bébé, adultes et de protections hygiéniques durables pour 5 800.00 euros, d'une subvention ACJCA pour 5 000,00 euros.

Décide de ne pas augmenter les tarifs de la redevance pour 2024 et d'appliquer ceux en vigueur en 2023 selon la fréquence et la nature du service réalisé ainsi que de conserver le nombre de levées incluses dans l'abonnement, à savoir :



**Procès-verbal
Comité Directeur du 06/12/2023**

Version	V1
Date	07/12/2023
Auteur	NP
Emetteur	NP

Abonnement au service	A	B	C	G	D	E	F
Réceptifs de collecte en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre de levées dans l'abonnement	18						
Abonnement circuit annuel	195.00 €	228.00 €	296.00 €	397.00 €	499.00 €	666.00 €	1 390.00 €
Abonnement Ecart annuel	172.00 €	199.00 €	251.00 €	328.00 €	408.00 €	539.00 €	1 102.00 €
Levée supplémentaire	3.00 €	4.00 €	6.00 €	8.00 €	11.00 €	15.00 €	34.00 €
Volumes conventionnés en litres	60	80	120	180	240	340	770
Nombre d'ouvertures dans l'abonnement	22	29	44	65	87	123	278
Abonnement annuel	195.00 €	228.00 €	296.00 €	397.00 €	499.00 €	666.00 €	1 390.00 €
Ouverture supplémentaire	2.50 €						

Fixe comme suit les autres tarifs pour mise en application à compter du 1^{er} janvier 2024:

Objet	Tarifs 2023
Traitement de déchets résiduels conforme, la tonne.	202.00 €
Traitement de déchets résiduels en cas de pesée impossible, m3.	57.00 €
Transfert de déchets (de la fosse Omr à un véhicule FMA, hors transport)	21.00 €
Rachat de carte de badgeage et carte de contrôle de déchèterie supplémentaire pour les professionnels, services publics et associations	15.00 €
Livre histoire du SMICTOM	20.00 €
Frais de traitement administratifs (plaintes, vols, prestations spéciales, pertes ou vol sans dépôt de plainte d'une carte d'accès en déchèterie,), l'unité	15.00 €
Traitement des pneumatiques usagés hors dispositif Aliapur : remboursement sur la base du tarif prestataire en vigueur au moment de la prestation	Tarif Prestataire
Traitement de déchets recyclables, la tonne. Les refus de tri sont facturés en sus sur la base d'une caractérisation des déchets entrants et du tarif de traitement de déchets résiduels (recettes reversées en direct à l'apporteur dans le cadre d'une convention à définir, hors soutien des éco-organismes, géré en direct par l'apporteur si éligible) avec un taux d'indésirables de :	
0 à 15%	200
15 à 16%	201
16 à 17%	202
17 à 18%	204
18 à 19%	207
19 à 20%	210
20 à 21% (au-delà de 21% ou en cas d'humidité trop importante le tri de la matière est externalisé)	213



**Procès-verbal
Comité Directeur du 06/12/2023**

Version	V1
Date	07/12/2023
Auteur	NP
Emetteur	NP


Externalisation	Tarif marché externalisation
Transport des refus en semi-remorques : facture sur la base du marché de transport des déchets en vigueur au moment de la prestation	
Tarifs déchèteries	
Apport de D.I.B. (déchets verts) en déchèterie, le m3	17.00 €
Apport de D.I.B. (gravats) en déchèterie, le m3	37.00 €
Apport de D.I.B. (papiers et cartons) en déchèterie, le m3	27.00 €
Apport de D.I.B. (bois) en déchèterie, le m3	25.00 €
Apport de D.I.B. (déchets non valorisables) en déchèterie, le m3	86.00 €
Apport de D.I.B. (plastiques durs) en déchèteries, le m3	26.00 €
Apport de D.I.B. en déchèteries (huisseries), l'unité	16.00 €
Coût Main D'Œuvre déchèterie, l'heure	60.00 €
Apport de D.I.B. (plâtre) en déchèterie, le m3	42.00 €
Le passage en déchèterie pour un professionnel assujetti à la redevance du SMICTOM, dès le 1 ^{er} passage	5.00 €
Pour les particuliers, à compter du 19 ^{ème} passage en déchèterie dans l'année civile, le passage	5.00 €
Le passage en déchèterie pour un professionnel non assujetti à la redevance du SMICTOM, dès le 1 ^{er} passage	15.00 €
Prestations spéciales	
Coût prestation BOM avec équipage, l'heure de location	190.00 €
Coût prestation BOM sans équipage, l'heure	80.00 €
Coût prestation grue avec équipage, l'heure	97.00 €
Livraison et retrait de bacs 2 roues ou du support de sacs bi-flux ou tri-flux, un bac ou un support : prix forfaitaire pour un trajet A/R	40.00 €
Garagiste avec équipements et matériels, l'heure	61.00 €
Remplacement d'un kit complet de couches lavables	560.00 €
Remplacement d'une couche lavable	21.00 €
Remplacement d'un seau à couches	8.50 €
Remplacement d'un sac à couches	8.50 €
Remplacement d'un lot de lingettes de nettoyage	9.90 €
Remplacement d'un lot de feuilles de protection	5.85 €
Collecte d'un point d'apport de biodéchets, le passage	17.20 €
Traitement des biodéchets, la tonne	71.06 €
Remplacement d'un grand bac de structurant, sur un site de compostage	100.00 €
Remplacement d'un petit bac de structurant, sur un site de compostage	50.00 €
Remplacement d'un grand composteur de structurant, sur un site de compostage	150.00 €



**Procès-verbal
Comité Directeur du 06/12/2023**

Version	V1
Date	07/12/2023
Auteur	NP
Emetteur	NP

Remplacement d'un petit composteur de structurant, sur un site de compostage	100.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 60 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	5.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 80 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	6.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 120 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	9.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 240 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	17.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 340 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	24.00 €
Collecte et traitement d'un bac gris de 770 litres dans le cadre d'une tournée normale, l'unité	54.00 €
Tarifs bornes aériennes d'apport volontaire	
Borne aérienne à trappes jaunes, l'unité livrée	2 390.00 €
Borne aérienne à trappes grises avec contrôle d'accès, l'unité livrée	4 588.00 €
Borne aérienne à trappes vertes, l'unité livrée	2 490.00 €
Bornes aérienne biodéchet, l'unité livrée	1 360.00 €
Abris bac OMR avec contrôle d'accès, l'unité livrée	4 750.00 €
Tarifs des bacs de collecte avec puce	
bac de 60 litres normalisé	28.00 €
bac de 80 litres normalisé	25.00 €
bac de 120 litres normalisé	26.00 €
bac de 240 litres normalisé	33.00 €
bac de 340 litres normalisé	55.00 €
bac de 770 litres normalisé	145.00 €
Support bi flux	200.00 €
Support tri flux	300.00 €
Tarifs colonne enterrée (travaux non compris)	
Colonne enterrée jaune (recyclables)	8 020.00 €
Colonne enterrée gris (OMR)	9 986.00 €
Colonne enterrée verte (verre)	8 198.00 €
Participation des CDC à la mise en place de conteneurs enterrés	
Colonne enterrée jaune (recyclables)	5 389.00
Colonne enterrée gris (OMR)	6 018.00
Colonne enterrée verte (verre)	5 370.00
Participation aux Frais de gestion de la RIU des CDC	
Facture éditée	0.60 €

	Procès-verbal Comité Directeur du 06/12/2023	Version	V1
		Date	07/12/2023
		Auteur	NP
		Emetteur	NP

M. PIERAUT fait part des discussions en cours pour reprendre la facturation en direct. Les Communautés de Communes doivent faire le calcul de l'impact sur leur DGF pour une prise de décision.

M. WILLMANN indique aussi la situation sur la Communauté de Communes de la Canton d'Erstein où deux systèmes subsistent.

Au-delà du budget, M. PIELA remercie les services pour le travail important réalisé pour la préparation du passage à la M4. Il y a encore beaucoup de sujets à traiter pour finaliser le passage en SPIC.

M. PETIT complète en disant que c'est assez remarquable de ne pas augmenter.

M. RUXER indique qu'il n'y a plus de débat sur les 18 levées.

Mme. DUCORDEAUX demande les chiffres pour les levées supplémentaires. M. PIERAUT indique 76% de bacs inférieurs ou égaux à moins de 18 levées avec 82% pour les bacs de particuliers. Pour les collectifs, le choix a souvent été fait de baisser la dotation mais de continuer à présenter chaque semaine. M. PIELA rappelle que lors de l'envoi de courriers alertant du risque de dépassement, un certain nombre d'utilisateurs avaient indiqué qu'ils avaient fait le choix de ne pas compter mais de se « payer » le service.

3. Divers/vœux

Un point est fait sur les grands projets 2024 :

- SPIC
- CSDND
- CDT
- Economie Circulaire
- Amélioration continue

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 19h.

Le Président du SMICTOM :

J.P. PIELA

Le Secrétaire de Séance :

N. PIERAUT